



## **RAPPEL DES CONSIGNES DE SECURITE**

Pour tout incident (fuite d'eau, coupure d'électricité, ... ) ou accident, appelez directement le PC sécurité au **14 54**.

Pour toute question liée à l'hygiène et la sécurité, appeler le service Hygiène et Sécurité au **13.99**

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas permis d'encombrer les couloirs et les paliers. Veillez à laisser les accès et les passages libres.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement. Tout fumeur doit désormais se rendre à l'extérieur pour fumer.

Il est interdit d'apposer des affiches et autres informations scotchées sur les murs. Veillez utiliser exclusivement les panneaux d'affichage.

Attention aux surcharges de prises électriques, dans vos locaux. Si vos besoins en prises électriques ne sont pas suffisants, il est impératif de faire faire des travaux et non de bricoler avec des rallonges, des raccordements ou de surcharger les prises multiples.

Sachez que lorsque vous envisagez des travaux dans vos locaux, les responsables administratifs et techniques de la faculté doivent en être informés, au préalable. Il en va de même pour les déménagements, les réorganisations, les grosses livraisons impliquant l'utilisation du monte-charge ou la présence de prestataires dans l'enceinte de la faculté. Tout travaux passe désormais par une fiche travaux d'expression des besoins, à remplir. Veillez informer les personnels concernés de la faculté

Pensez aux économies d'énergie. Veillez éteindre lampes, matériel électrique, ventilateur, matériel informatique ou scientifique, etc., dès lors que vous ne vous en servez plus. Vérifiez que tout votre matériel est bien éteint avant de partir le soir.

Il est interdit de monter des vélos dans les étages ou de les accrocher à la rampe de livraison.